



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pharmacies mutualistes

Question écrite n° 11482

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'effectivité des arrêts du Conseil d'Etat visant à suspendre ou mettre fin à l'activité de pharmacies dites « mutualistes » dont les conditions d'établissement ne répondent pas aux règles en vigueur. En effet, les syndicats de pharmaciens, en particulier dans le Jura, notent que l'application des arrêts du Conseil d'Etat pris conformément aux règles et aux principes du droit administratif est soumise à d'importants délais incompréhensibles pour la profession. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position face à de telles situations.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11482

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1455